N° d'épreuve FFM	129
Moto-Club	NEVERS et de la NIEVRE
N° d'affiliation	0642
Date	2/3 juillet 2022
Lieu	MAGNY COURS
Organisateur technique	Moreau Régis
E-mail	mcnevers@wanadoo.fr
Téléphone	06.10.94.46.95

FSBK FE RACING — CHAMPIONNAT DE FRANCE SUPERBIKE

REGLEMENT PARTICULIER 2022

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	**DELETANG** Jean Marc	Licence : 008272
Directeurs de course adjoints	GUERIN Thomas	Licence : 070578
	BELIN Pascal	Licence : 201504
Délégué FFM (Président du Jury)	VILLA VEGA Anne Marie	Licence : 028739
Membre du Jury	NIEREMBERGER Sylvana	Licence : 159701
Membre du Jury	LEMAITRE Jacques	Licence : 015302
Commissaire technique responsable	LERUYET Gaetan	Licence : 015564
Responsable du chronométrage	MARQUES Antonio	Licence : 177077

Article 3 Catégories & Engagements

SUPERBIKE

A partir de 16 ans*
De 750 à 1000cc 4T, 3 et 4 cylindres
De 800 à 1200cc 4T, 2 cylindres

+ Superbike Challenger
Pilotes de 16 ans à moins de 28 ans au 01/01/22

SUPERSPORT 600

A partir de 15 ans*
De 401 à 600cc 4T (4 cylindres)
De 401 à 675cc 4T (3 cylindres)
De 600 à 750cc 4T (2 cylindres)

+ Supersport 600 Challenger
Pilotes de 15 ans à moins de 21 ans au 01/01/22

SUPERSPORT 300

De 13* à moins de 26 ans au 01/01/22
De 300 à 500cc 4T, 1 et 2 cylindres
A 13 ans : 50CV max à la roue arrière
A 12 ans : 42CV max à la roue arrière

+ Supersport 300 Challenger
Selon règlement technique du Promo 400cc

SIDE-CARS

A partir de 16 ans (15 ans passager)*
Châssis court (F2) :
De 401 à 600cc 4T (4 cylindres)
De 401 à 675cc 4T (3 cylindres)
De 600 à 750cc 4T (2 cylindres)
Châssis long 600cc (F600) :
selon règlement FIM Mondial

** La limite d'âge minimum est à la date d'anniversaire du pilote.*

OGP

De 11* à moins de 20 ans au 01/01/22
250cc 4T (moteur d'origine tout-terrain)
Maxi 42 CV à la roue arrière

+ Catégorie HONDA NSF 250
Classement séparé

Course annexe :

European Bikes :
650cc 4T minimum
1300cc 4T maximum
Commercialisées ou Prototypes

Course d'accompagnement :

VMA Super Sport Super Bike

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Licences à la journée :
Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :
☐ **NON** ☒ **OUI** (*75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus*)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :
Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant wild card ou LJA devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Contrôles techniques :
Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 300 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 150 € pour un moteur 2T et de 300 € pour un moteur 4T. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Nom du médecin responsable .... **LENEUF Richard**

Nombre de secouristes **8**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Hôpital le plus proche ..... **NEVERS**

Temps de trajet (en min) **15mn**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site ..... **CIRCUIT MAGNY COURS**

Adresse ..... **MAGNY COURS 58470**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **4411**

Largeur minimum de la piste **10**

Capacité Moto :	
Pendant les essais :	53
En course :	44

Capacité Side-car :	
Pendant les essais :	31
En course :	26

Nombre d'OCP* **70**
**Officiels Commissaires de Piste*

- **<u>Rappel</u> : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.**
- **En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.**

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 30/03/2022	Date : 14/06/2022	Date : 22/06/2022
	Visa n° 29/2022	Numéro : 22/0584
MOTO CLUB DE ... ET DE LA NIVERNAIS	LIGUE MOTO BOURGOGNE FRANCHE COMTE	FEDERATION FRANCAISE DE MOTOCYCLISME 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00
	Ep. 129 FSBK 2 et 3/07.	

FFM
FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME

N° d'épreuve FFM	129
Moto-Club	NEVERS et de la NIEVRE
N° d'affiliation	0642
Date	2/3 juillet 2022
Lieu	MAGNY COURS
Organisateur technique	MOREAU Régis
E-mail	mcnevers@wanadoo.fr
Téléphone	0610944695

CDF VITESSE Motos Anciennes

ANNEXE AU REGLEMENT PARTICULIER 2022

En complément des catégories mentionnées dans le règlement particulier de la manifestation, l'épreuve comptera également pour le championnat de France VMA (Vitesse Motos Anciennes).
Cette manche du Championnat de France VMA se déroulera conformément au règlement général du championnat établi par le Comité Motos Classiques et Historiques et dans le respect des dispositions suivantes.

Officiels

Le Comité Motos Classiques et Historiques a désigné un de ses membres ou un représentant pour occuper la fonction de délégué FFM sur l'épreuve, ainsi qu'un commissaire technique qui sera en charge des contrôles réalisés sur les machines du championnat.

Délégué FFM ---------- Mme DESBORDES Evelyne ..... Licence : 154232

Commissaire technique ---------- MANNEVY Patrick ..... Licence : 016359

Les catégories

Seules les catégories dont la case est cochée sont prévues pour l'épreuve.

VITESSE

- ☐ VMA Vintage
- ☐ VMA Classic
- ☐ VMA Post-Classic
- ☑ VMA Supersport
- ☑ VMA Superbike

ENDURANCE

☐
- Endurance Classic F – 1 moto / 2 pilotes
- Endurance OPEN A – 2 motos / 2 pilotes
- Endurance OPEN F – 1 moto / 2 pilotes

Machines admises : Se référer à l'article 1 du règlement général du championnat VMA et à l'article 2 du règlement général du championnat d'Endurance VMA.

Licences : Les pilotes de toutes nationalités peuvent courir sous réserve d'être détenteurs d'une licence française NCO, IVM, LUE, INTER ou LJA2, délivrée par la F.F.M. valable pour l'année en cours.
Les pilotes désirant rouler avec une licence LJA2 seront classés dans la course où ils rouleront mais ne marqueront pas de points aux Championnats.

Commentaires : .....

.....

.....

Visa du Moto-Club	Visa de la Ligue	Visa de la FFM
Date : 15/05/2022	Date : 14/06/2022	Date : 22/06/2022
MOTO-CLUB DE NEVERS ET DE LA NIÈVRE	Visa n°29/2022	Numéro : 22/0584
	LIGUE MOTO BOURGOGNE FRANCHE COMTE	FEDERATION FRANÇAISE DE MOTOCYCLISME 74 Av. Parmentier 75011 PARIS 01 49 23 77 00
	Ep 129 _ FSBK	

HORAIRES PREVISIONNELS
MAGNY COURS 1/2/3 JUILLET 2022

SAMEDI MATIN

08h15	08h45	Séance d'essais libres Supersport 300	
08h50	09h20	Séance essais libres OGP	
09h30	10h10	Séance essais libres Supersport 600	
10h15	10h55	Séance essais libres Superbike	
11h00	11h25	1ère séance d'essais chronométrés European Bike	
11h30	11h55	1ère séance d'essais chronométrés Side cars	
12h05	12h30	1ère séance d'essais chronométrés VMA Super Sport Super Bike	

SAMEDI APRES-MIDI

14h00	14h25	Séance d'essais chronométrés Supersport 300	
14h35	15h00	Séance d'essais chronométrés OGP	
15h05	15h30	Séance d'essais chronométrés Supersport 600	
15h40	16h05	Séance d'essais chronométrés Superbike	
16h20		1ère Course European Bike	15 Tours
17h00		1ère Course Side-Cars	12 Tours
17h45		1ère Course VMA Super Sport Super Bike	14 Tours

DIMANCHE MATIN

08h00	08h25	2ème séance d'essais chronométrés VMA Super Sport Super Bike	
08h30	08h55	2ème séance d'essais chronométrés Side Car	
09h05	09h30	2ème séance d'essais chronométrés European Bike	
09h45		1ère course Supersport 300cc	12 Tours
10h25		1ère Course Supersport 600	15 Tours
11h05		1ère Course OGP	12 Tours
11h45		1ère Course Superbike	16 Tours

DIMANCHE APRES-MIDI

14h00	2ème Course Supersport 300	12 Tours
14h40	2ème Course Supersport 600	15 Tours
15h20	2ème Course OGP	12 Tours
16h00	2ème Course Superbike	16 Tours
16h40	2ème Course European Bike	15 Tours
17h20	2ème Course Side Car	12 Tours
18h00	2ème Course VMA Super Sport Super Bike	14 Tours

Votre attestation d'assurance Responsabilité Civile pour l'organisation de manifestations motos ou de quads

(art. A 331-17 alinéa 5 et A 331-20 alinéa 8 du Code du Sport)

La société AXA France IARD, Société d'Assurance immatriculée au RCS de Nanterre (n° 722 057 460) dont le Siège social est situé 313 terrasses de l'Arche, 92727 NANTERRE Cedex, atteste que :

MOTO CLUB DE NEVERS
19 RUE DE L'ORANGERIE - 58000 SAINT-ELOI

a souscrit, conformément aux dispositions des articles L321-1 et suivants, L321-4-1, L331-10 et R-331-30 du Code du sport, le contrat de responsabilité civile n°**10983557004** garantissant l'organisation de la manifestation de véhicules terrestres à moteur **CHAMPIONNAT DE FRANCE DE SUPERBIKE** se déroulant à **CIRCUIT DE MAGNY COURS** du **02/07/2022** au **03/07/2022.**

Cette attestation est valable du **02/07/2022** à **7H00** au **03/07/2022** à **21H00**.

Les garanties et montants sont indiqués page 2 de la présente attestation.

La présente attestation, **conforme aux exigences de l'article D321-4 du Code du sport,** qui ne peut engager l'Assureur au-delà des limites et conditions du contrat en cours d'établissement auquel elle se réfère, est délivrée sous réserve de la régularisation de celui-ci.

Fait à **Strasbourg** , le **30 mai 2022**

Pour la société,

AXA France
26/28 Avenue du Rhin
67100 STRASBOURG
Tél. : 03 88 44 60 00

Les garanties sont accordées par sinistre jusqu'à concurrence de :

Garanties	Montant des garanties en euros par sinistre (1)	Montant des franchises en euros par sinistre
Tous dommages confondus dont :	10 000 000 € (1)	Néant
- Dommages corporels	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage corporel garanti	10 000 000 € (2)	Néant
- Dommages matériels	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels consécutifs à un dommage matériel garanti	1 500 000 €	Néant
- Dommages immatériels non consécutifs	50 000 €	Néant
-Dommages résultant d'une atteinte à l'environnement accidentelle Dont frais d'urgence	500 000€ 50 000€	Néant Néant
- Préjudice écologique accidentel Dont frais de prévention du préjudice écologique	500 000€ 50 000€	Néant Néant
- Frais de justice	Inclus	Néant

(1) Les montants de garantie comprennent le principal, les intérêts légaux, les honoraires et frais de procès, tels que honoraires d'avocat ou d'expert, frais de témoignage ou d'enquête, frais judiciaires, ainsi que les frais de quittance et autres frais de règlement

(2) Sauf RC automobile (en parcours de liaison) - en complément ou à défaut de l'assurance obligatoire - : sans limitation de somme

PLAN POSTES COMMISSAIRES - COURSE CLUB MOTO

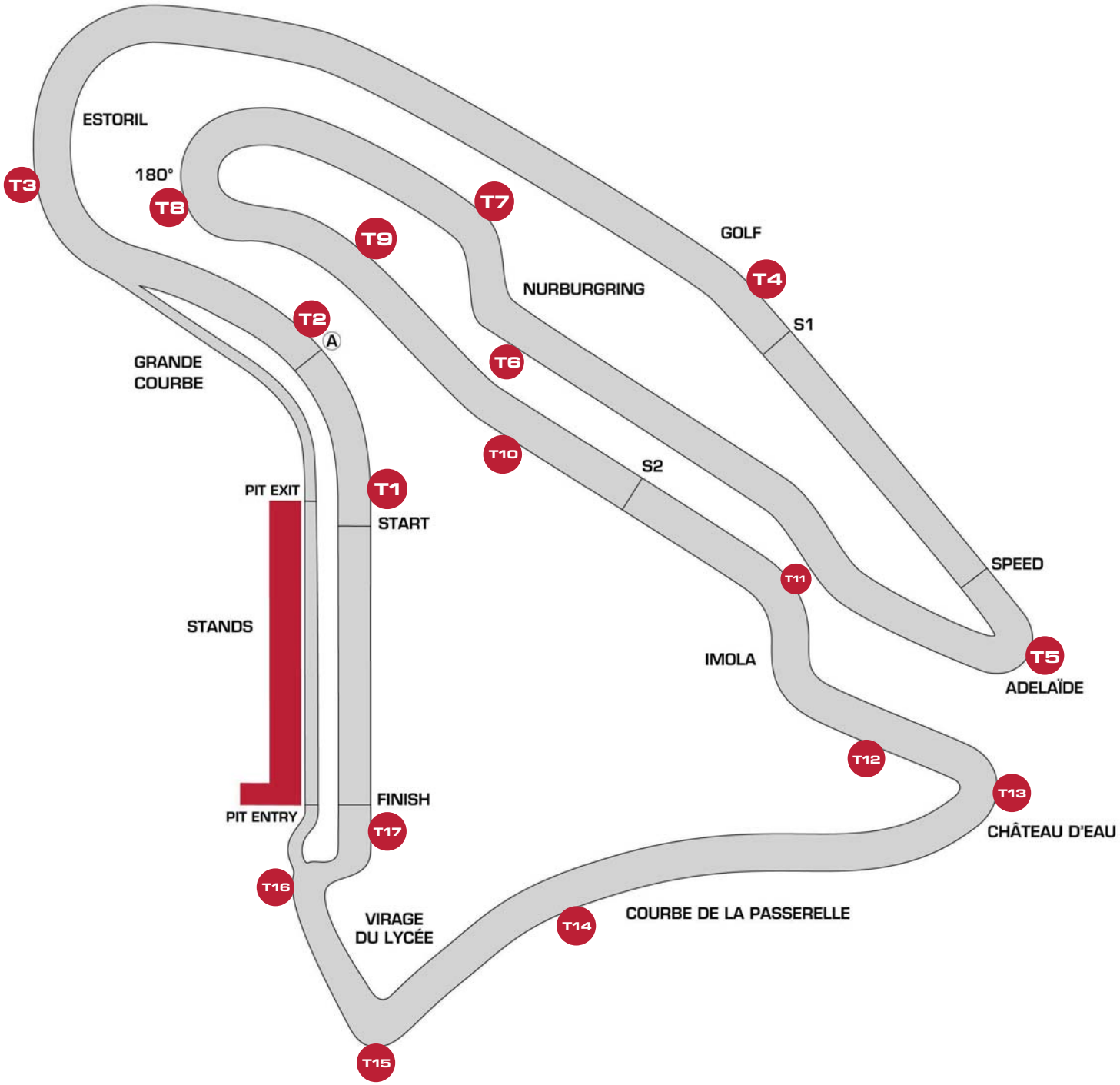

Magny-Cours
INTERNATIONAL CIRCUIT / NEVERS FRANCE